

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 24 octobre 2023**
A LE TEICH (33) et en visioconférence **Délibération n°2023-115**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : M. BAUDE Vital (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	72
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	68
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

Tarifs particuliers

1. CLUB NATURE

Dans le cadre du club nature, dont l'adhésion annuelle est fixée à 90 euros, il est proposé d'ajouter un tarif minimum de 45 € pour la participation à 2 sessions et un tarif à 67.5 € pour 3 sessions, afin de permettre davantage de souplesse dans la participation des jeunes et répondre ainsi à la demande de façon plus adaptée.

Rappelons que le club nature s'adresse aux jeunes de 13-18 ans et a vocation à les initier à l'observation et la compréhension de la nature. Les activités comprennent des regroupements de 3 jours pendant les vacances, ainsi qu'un séjour en début d'été, sur tout le territoire du Parc naturel régional et au-delà.

2. PARTENARIAT EXCURSIA

Par ailleurs, le partenariat avec l'agence de voyage Excursia se confirme avec la proposition d'un nouveau tarif forfaitaire, remplaçant le tarif par participant qui était de 100€ par personne. Les formations ornithologiques sur 3 jours sont désormais proposées au tarif de 1000 € pour un groupe jusqu'à 8 participants, complété par un forfait de 200 € pour le déplacement en minibus vers les animations ainsi que les transferts depuis la gare SNCF jusqu'au logement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (abstention M. DUFAY Michel (4 voix)) :

- **DE VALIDER** ces tarifs particuliers proposés par la Maison de la Nature
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte